

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, sur la pétition intitulée: «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais».

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-243 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente pétition touche à des questions sensibles déjà prises en compte par les services compétents du département des constructions et de l'aménagement, relatives à la sécurité des itinéraires des écoliers dans le cadre du projet de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

A la rue de Cornavin, en direction de l'école Necker, des abaissements de trottoirs ont été aménagés au droit de l'îlot d'arrêt du tram, afin de marquer l'emplacement de la traversée qui se fait ainsi en deux temps. La Direction générale de la mobilité a préavisé négativement le marquage d'un passage piétons, car cela impliquerait l'obligation de traverser uniquement sur ledit passage pour toute personne se trouvant à moins de 50 m, ce qui est en contradiction avec le statut de la rue. En effet, l'aménagement de la rue correspond à une «rue marchande» – à savoir une mixité piétonne et transports publics, avec de part et d'autre des bordures biaisées, favorisant les traversées des piétons en tout point de la rue.

A la rue de Coutance, en direction de l'école du Seujet, il n'est pas envisagé de marquer le passage pour piétons dans le site propre des transports publics, pour les mêmes raisons qu'à la rue de Cornavin. En revanche, des abaissements de trottoirs au bas de la rue ont été créés afin de faciliter l'accès à la place de Saint-Gervais devenue piétonne, pour rejoindre le quai Turrettini par la traversée piétonne régulée de la rue du Temple.

L'itinéraire préférentiel, recommandé par le département des constructions et de l'aménagement et le Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour les écoliers venant du périmètre de la place Grenus est celui empruntant les passages piétons régulés du quai des Bergues et du pont de l'Ile, se trouvant hors de la rue marchande. Le passage piétons aval du pont de l'Ile, bien qu'il ne soit pas régulé, est sécurisé par un îlot central rendant les traversées plus courtes. La suite du parcours longe le quai Turrettini par la promenade piétonne au bord du Rhône, cheminement confortable et sûr.

Un groupe de travail réunissant les services de la Ville de Genève, l'Association des parents d'élèves Seujet/Necker et les services de l'Etat de Genève se réunit tous les deux mois durant la période du chantier du TCOB afin de prévoir des actions qui garantissent la sécurité des enfants (mise en place de dispositifs provisoires de protection par la patrouille scolaire, signalétique, accompagnement des enfants).

Ce groupe de travail discutera également de l'itinéraire préconisé pour les enfants suite à la mise en service du tram. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance organisera la communication auprès des parents (flyers et parcours futé). Une signalétique pourra également être mise en place.

Si l'ensemble de ces mesures ne devait pas suffire à créer un sentiment de sécurité, le Service des écoles et institutions pour l'enfance pourrait envisager de mettre en place une patrouilleuse scolaire. Cependant, étant donné l'absence de passages piétons, cette mesure devrait se discuter avec la brigade d'éducation et de prévention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 13 avril 2011.